

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00054
Numéro SIREN : 313 811 515
Nom ou dénomination : CARREFOUR BANQUE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2018 sous le numéro de dépôt 44040

CARREFOUR BANQUE

Société anonyme au capital de 101 346 956,72 euros
Siège social : 1, Place Copernic – 91080 COURCOURONNES
313 811 515 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 AOUT 2018

Le 28 août 2018 à 12 heures 30 minutes,

Les administrateurs se sont réunis en séance en conférence téléphonique ainsi que le permet le règlement intérieur de la société, sur convocation régulière.

Assistent au conseil par conférence téléphonique :

- | | | |
|--|--------------------------|---|
| * Frédéric Mazurier | ☐ | Président du Conseil d'Administration -
Administrateur |
| * Marie Cheval | ☐ | Administrateurs |
| * Nathalie Mesny | | |
| * Antoine Fulpin | | |
| * Edlira Jarazi-Truchaud | | |
| * Laurent David | | |
| * BNP PARIBAS Personal Finance
représentée par Michel Falvert | | |
| * Philippe Pedrotti | ☐ | |
| * Laurence Dulout | ☐ | Membres du Comité d'Entreprise |
| * Nathalie Thai Merle | | |

Est représenté :

- | | | |
|-------------------|--------------------------|--|
| * Pascal Clouzard | ☐ | Administrateur représenté par
Frédéric Mazurier |
|-------------------|--------------------------|--|

Assistent également au conseil par conférence téléphonique :

- | | | |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|
| * Aurélien Cailliau | ☐ | Directeur Général Délégué |
| * Nicolas Duchâtellier | ☐ | Invité |

La moitié au moins des administrateurs est présente, le conseil peut donc valablement délibérer.

Frédéric Mazurier préside la séance.

Nicolas Duchâtellier remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire

Le Conseil d'administration prend tout d'abord acte de la démission de Monsieur Julien Jaillon de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

Le président propose, sur avis favorable du comité des nominations, lequel a étudié la diversité des connaissances, des compétences et des expériences du candidat, de nommer Monsieur Frédéric Collardeau en qualité de Directeur Général de la société pour remplacer Monsieur Julien Jaillon.

Après délibérations, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Frédéric Collardeau en qualité de Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Julien Jaillon, à compter de ce jour, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et ce, sous réserve de l'absence d'opposition de l'ACPR conformément à l'article L.612-23-1 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration constate que Monsieur Frédéric Collardeau devient ainsi dirigeant effectif de la société au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, Monsieur Frédéric Collardeau est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, étant précisé que les limitations de pouvoirs du Directeur Général, prévues à l'article 4 du règlement intérieur, lui seront applicables. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur Frédéric Collardeau a déclaré accepter par avance l'ensemble de ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Non remplacement de Nadia Nikolic, Directeur Général Délégué démissionnaire

Le conseil d'administration prend tout d'abord acte de la démission de Madame Nadia Nikolic de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour.

Le président propose, sur avis favorable du comité des nominations, de ne pas pourvoir à son remplacement en précisant que Monsieur Aurélien Cailliau demeurerait ainsi seul Directeur Général Délégué de la société et second dirigeant effectif au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, aux côtés de Monsieur Frédéric Collardeau.

Frédéric Mazurier rappelle que le comité des nominations a considéré que la présence de deux dirigeants effectifs lui paraissait suffisante eu égard à la taille de la société.

Laurent David intervient pour préciser qu'il sera toujours possible de nommer un second Directeur Général Délégué à l'avenir.

Après délibérations, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Nadia Nikolic, Directeur Général Délégué démissionnaire.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

POUR EXTRAIT CONFORME

Frédéric Collardeau
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a vertical stroke and a small hook at the bottom.

